



**COMPTE RENDU SUCCINCT de la REUNION  
du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit octobre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires-lès-Mello, sous la présidence de madame Béatrice BASQUIN, maire.

Etaient présents :

Madame Béatrice BASQUIN, Maire,  
Mesdames Nadine GUILLANNEUF, Jacqueline RUBE, Josiane VANDRIESSCHE, Virginie BAUDSON  
Messieurs Bertrand VANDEWALLE, Joël WYON, Adjoints au Maire,  
Mesdames Annick THIL-TILLEMANN, Monique PRECHEY, Barbara MLYNARCZYK (arrivée à 20h36),  
conseillères municipales,  
Messieurs Vincent DEPRECCQ, Jean-Marc VIAR, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Philippe ROBIN,  
conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur Stéphane LOTTIN donne pouvoir à Madame Béatrice BASQUIN,  
Madame Mélissa MANESSE donne pouvoir à Madame Josiane VANDRIESSCHE,  
Monsieur Claude BAUDSON donne pouvoir à Monsieur Alain GUÉRINET,  
Monsieur Brigitte BROGLIE donne pouvoir à Madame Monique PRECHEY.

Etaient absents excusés :

Monsieur Gilles PAUMELLE, adjoint au maire,  
Monsieur Ludovic PERRIN, conseiller municipal.

Etaient absents :

Mesdames Ludivine LIERNART, Stéphanie FENWICK,  
Messieurs Dominique TOURNEL, Stéphane GENNARINO, Christophe DEHARTE, Marcel CORROY,  
conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Bertrand VANDEWALLE.

**APPROBATION :**

**1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2018:** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 10 septembre 2018, sous réserve d'ajouter le fait que certains riverains ont pris possession de chemins communaux.

### **FINANCES LOCALES :**

**1/ Décision modificative n°9 – portant rectification du montant des allocations compensatrices en provenance de la CC Thelloise :** Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n°9 nécessaire à la perception des allocations compensatrices en provenance de la CC Thelloise pour l'année 2018.

**2/ Décision modificative n°10 – portant liquidation de la compétence assainissement : précisions :** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°10 apportant des précisions sur le montant des opérations de transfert de l'actif et du passif de la compétence assainissement à la CC Thelloise, à intégrer au budget de la commune.

### **VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE :**

**1/ Syndicat Rural'Oise : Signature d'une convention de mise à disposition des agents de la commune de Cires-Lès-Mello au profit du SIVU :** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention de mise à disposition de personnel de la commune auprès du SIVU la Rural'Oise pour assurer la pause méridienne en temps scolaire.

### **RESSOURCES HUMAINES :**

**1/ Modification du tableau des effectifs :** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs visant à créer un poste d'adjoint technique territorial pour un agent affecté à la fois aux services techniques et au complexe sportif.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Fin de la séance 21h05.

CIRES-LES-MELLO, le 18 octobre 2018,

Le Maire,

Béatrice BASQUIN

